

Le 18 septembre 2019

# **CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion du COMITE D'ENTREPRISE qui aura lieu :

# le mardi 24 Septembre 2019 à 9h30

Hotel-Restaurant Le Néliö 155 rue Charles Duchesne 13290 Aix en Provence

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Approbation du projet de PV de la réunion ordinaire du 22 Août 2019
- 2. Vote

Action judiciaire en diffamation engagée par le Secrétaire du Comité d'entreprise à l'encontre de Messieurs DHOTE-VIROULET et HENOUDA et du syndicat CAT ADREXO devant le TGI de BORDEAUX.

3. Vote

Intervention volontaire du CE dans le cadre de la procédure judiciaire en diffamation engagée par le Secrétaire du CE devant le TGI de BORDEAUX.















- 4. Information sur les modifications de Périmètre Opérationnel (ouverture relais ou redécoupage et modifications, <u>AINSI que les PNL</u>)
- 5. Information sur les données économiques sociales (embauche, turn-over, modulation, suivi des AT/MP)

#### Point concernant la politique sociale de l'entreprise :

- 6. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de MECHITOUA Ali (14h30)
- 7. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de OLIVIER Christian (14H45)
- 8. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de ALLIAUME Patrice (15h00)
- 9. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de PREVOST Corinne (15h15)
- 10. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de CAUDRELIER Bernard (15h30)
- 11. Info Consultation licenciement du CE sur le projet de licenciement de MEDJELEL Mohamed (15h45)
- 12. Pourquoi la Direction commerciale est-elle en congés au moment de la distribution IKEA, en contradiction avec la note CP applicable dans l'entreprise.
- 13. Combien de salariés ont quittés l'entreprise pour inaptitude, combien sont encore dans l'entreprise (en maintien des salaires)
- 14. Combien de cadres et agents de maîtrise sont en arrêt maladie
- 15. Quel est le taux d'absentéisme des salariés permanents en 2019
- 16. Suite aux NAO, quand est-ce que l'entreprise mettra en place la mesure unilatérale concernant l'augmentation des 1.3
- 17. Vous nous aviez indiqués que les salariés d'ADREXO n'étaient pas concernés par le travail de nuit, mais un salarié rattaché à notre entreprise a été victime d'un accident du travail à Sorgues. Pouvez-vous nous communiquer son contrat de travail et sa lettre de mission éventuelle.
- 18. Information sur le lancement du TEST en Bretagne Call ATC

#### Point concernant les orientations stratégiques de l'entreprise :

- 19. Avez-vous prévu des fermetures de centre, relais, sous dépôt (y compris virtuels) dans les prochains mois.
- 20. Quel est le nombre de secteurs fermés, pour quelles quantités de boites, combien de secteurs non-exploités chez ADREXO.
- 21. Combien utilisons-nous de sous-traitants (liste par PO)?
- 22. Point sur First job, alternants et déploiement des distributeurs formateurs



- 23. Pouvez-vous apporter des précisions complémentaires au point 29 de la réunion du 22 août 2019 (Quelle réponse a été faite au courrier du 22 août de Mme ACETO, Inspectrice du travail, concernant sa demande « de connaître les modalités de décomptes des heures réalisées au-delà du temps maximal »)
- 24. Dans le cadre du temps « max », quelles manipulations doit accomplir le distributeur pour acquitter le courrier non-distribué et quelle est la conduite à tenir pour acquitter au-delà du temps « max ».
- 25. Quel est le nombre de distributeurs bloqués au temps « max » (par PO)
- 26. Quel est le nombre et le montant des régularisations de salaires après le blocage du temps « max » (par PO)
- 27. Est-il prévu une indemnisation lorsque le salarié distributeur utilise son matériel personnel dans le cadre de ses distributions pour notamment appeler son responsable dans le cadre du temps « max ».
- 28. Dans le cadre du management de la performance, les secteurs des distributeurs qui n'entrent pas dans le temps « max » sont permutés à un autre distributeur aux fins de vérifier et valider ce temps. Est-ce que les ROC expliquent l'objectif de ces contrôles aux vérificateurs et demandent à ceux-ci d'effectuer la distribution dans les mêmes conditions que le distributeur initial (distribution à Pieds...Pas en vélo).
- 29. L'entreprise envisage-t-elle de fournir des vélos aux distributeurs afin de réduire les dépassements de temps « max ».
- 30. Le projet de mise en circulation de voitures électriques est-il toujours d'actualité (par suite du point 17 du CE d'avril 2019, la Direction devait apporter des précisions)
- 31. Quid de la réorganisation de l'activité COLIS en Ile de France.
- 32. Quelles mesures mettez-vous en place pour que la formation des « contrats PRO distributeurs » soit correctement assurée (ces salariés sont envoyés en distribution qui dépasse le temps « max » et empiète sur le temps devant être attribué à la formation).

# Point concernant la politique financière et économique de l'entreprise :

- 33. Qu'est-ce qui a permis le paiement au 2 septembre de la totalité des salaires du mois d'août 2019 à tous les salariés ADREXO.
- 34. Est-ce que la subvention des ASC du CE a été versée, si non, pourquoi et quand le sera-t-elle.
- 35. Compte tenu de la situation financière actuelle, l'actionnaire envisage-t-il la mise en place d'une procédure collective.
- 36. Quelle est le projet de politique commerciale concernant le renouvellement des contrats clients pour 2020.
- 37. Concernant votre réponse en rapport avec le CA généré par les activités de concentration entre COLIS PRIVE & ADREXO, nous avons estimé le montant moyen du CA par PO à 1 500 €, comment ce montant peut-il engendrer de la rentabilité.
- 38. Combien de personnels ADREXO occupe une surface au siège et pour combien de m²



- 39. Combien de personnels ADREXO occupe une surface à LEVALLOIS et pour combien de m²
- 40. Est-il envisagé un changement de locaux à LEVALLOIS.

Questions 38 à 45 : les questions relèvent du droit d'alerte actuellement en cours

- 41. Quel est le budget prévisionnel à fin 2019 pour ADREXO (atterrissage, écart sur objectif, résultats prévus).
- 42. Quel est l'état des dettes fournisseurs à date. Est-ce que les règlements des loyers, transports, sous-traitants et médecine du travail sont à jour.
- 43. Quel est l'état des dettes sociales et fiscales (hors échéancier) à date.
- 44. GDP VENDOME est-il actionnaire ou prêteur.
- 45. Pourquoi avoir choisi un financement par un groupe immobilier plutôt que par un groupe industriel.
- 46. Quelles entités sont en responsabilité du Groupe depuis le mois de juin 2019.
- 47. Pouvez-vous nous confirmer la mise en garantie des locaux et terrains du siège avant la création du groupe HOPPS (quelle était la valeur immobilière en 2017 et quelle est celle-ci aujourd'hui)
- 48. Comment le groupe peut-il hypothéquer le siège qui ne lui appartient pas.
- 49. Pourquoi y a-t-il eu une augmentation du capital de DISTRI HOPPS?

Le secrétaire du CE ADREXO L.MILONE Le Président du CE ADREXO S. DEWITTE

# Pièces jointes :

- Projet de PV de la réunion ordinaire du 22 Août 2019
- Organigramme ADREXO
- Courrier des Commissaires Aux Comptes Adrexo du 26 Août 2019 Rapport spécial d'alerte
- Note CE OLIVIER Christian
- Note CE ALLIAUME Patrice
- Note CE MECHITOUA Ali
- Note CE PREVOST Corinne
- Note CE CAUDRELIER Bernard
- Note CE MEDJELEL Mohamed